

MAIRIE de MANGLIEU

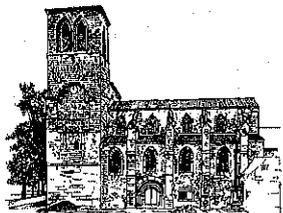
Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63 270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois

Le 28 mars,

Le Conseil Municipal de MANGLIEU

Dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Madame Michèle BROUSSE, Maire

En séance ordinaire, salle de la Mairie à 20 h 00

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Présents : Monsieur BOUCHICHE Laurent, Madame BROUSSE Michèle, Madame BRUT Emmanuelle, Monsieur MONTI Christian, Monsieur VERMOREL Julien, Madame WALRAND Andrée,

Absent : Monsieur PAGES Patrice, Monsieur FAURE Francis

Excusé : LEGRIX Nathalie, Monsieur BRUT Vincent, Mélissa DELTOUR,

Pouvoirs : 2, Madame Nathalie LEGRIX donne pouvoir à Madame Michèle BROUSSE, Monsieur BRUT Vincent donne pouvoir à Madame Andrée WALRAND

Secrétaire de séance : Madame WALRAND Andrée

N°2023-03-28-06

Objet : Demande de subvention Leader Val d'Allier du grand Clermont - Annule et remplace la délibération n°2022-06-28-08 du 28 juin 2022

- **Opération** : Réalisation d'un sentier d'interprétation « Métiers d'Autrefois » et mise en valeur de l'Abbatiale .

Une étude d'élaboration d'un programme de mise en valeur touristique du patrimoine du Val d'Allier a été lancée en septembre 2016 sous maîtrise d'ouvrage Grand Clermont. Elle s'est achevée en novembre 2017.

Cette étude a permis de définir précisément les besoins pour la phase de conception-réalisation et installation d'un sentier d'interprétation «Les Métiers d'Autrefois» et à la mise en valeur de l'Abbatiale Saint Sébastien.

Le plan de financement de cette opération se décompose ainsi :

Dépenses :

	Coût total HT
Fabrication des Panneau	20 360
Pose des panneaux	6 010

26 370

Recettes :

Leader : 21 096,00 €

Autofinancement : 5 274,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet de réalisation d'un sentier d'interprétation « Métiers d'Autrefois » et mise en valeur de l'Abbatiale ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 063-216302059-20230328-2023_03_28_06-DE



Le Maire,
Michèle BROUSSE

